

SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BÉTON FRAIS



vigier beton

SOLUTIONS PAR PASSION

1. Désignation de la préparation et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial:	Béton
Désignation de la norme	Béton frais (SN EN 206-2)
Synonymes	Béton, béton à haute résistance aux acides, béton pour pieux, béton pour revêtement de chaussées, béton fibré, béton imperméable aux liquides, béton frais, mortier frais, béton légèrement poreux, couche porteuse liée hydrauliquement, béton pour culée de pont, béton léger, béton légèrement compactable, béton renforcé de fibres d'acier, béton autocompactant, béton coulable sous l'eau, béton de remplissage, béton à haute résistance contre l'infiltration des eaux, béton prêt à l'emploi, béton à projeter.
UFI:F200-U0CW-500F-QANF	(pour formulation standard I selon annexe VIIIICLP)
UFI:M500-C029-F00X-DP7N	(pour formulation standard II selon annexe VIIIICLP)
Utilisations principales de la préparation	Le béton est un mélange de ciment, gravier, eau, év. d'adjuvants pour béton (p. ex. produit fluidifiant, entraîneur d'air, régulateur de solidification, év. avec des additifs (p. ex. cendres volantes, pigments colorés, fibres d'acier ou synthétiques). Le béton est utilisé comme matériau de construction.

1.2 Fabricant

Vigier Holding AG
Werkstrasse 101
CH-4534 Flumenthal
Tél: +41 32 681 31 00
info@vigier.ch

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique Zurich
145 (numéro d'urgence 24h/24)
+41 (0) 44 251 51 51

2. Dangers possibles

Classification du matériau ou de la préparation (EG) N° 1272/2008

Classe et catégorie de danger	- irritation cutanée catégorie 2 (irritation cutanée 2) - lésions oculaires graves catégorie 1 (lésions oculaires 1)
-------------------------------	---

2.1 Éléments d'étiquetage



Danger

H318
H315



Danger

Occasionne des lésions oculaires graves.
Occasionne des irritations cutanées.



Danger

H317

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.



Porter une protection des yeux



Porter une protection des mains



Porter une protection des mains

P280
P305+P351+P338+P310

Porter des gants/un vêtement de protection/une protection des yeux.

LORS D'UN CONTACT AVEC LES YEUX: rincer abondamment les yeux à l'eau durant quelques minutes. Éventuellement, retirer les lentilles de contact. Poursuivre le rinçage. Appeler immédiatement le centre d'information antipoison ou un médecin.

P302+P352+P333+P313:
LORS D'UN CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment au savon et à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruptions, demander conseil à un médecin ou le consulter.

P102:

Tenir hors de portée des enfants.

Un réducteur de chromate est incorporé au ciment afin de minimiser les réactions allergiques de la peau (p. ex. eczéma du ciment). Ainsi les valeurs limites légales sont respectées. Si toutefois une personne est sensible aux allergies et entre en contact avec du béton humide sur la peau, des réactions ne sont pas exclues.

3. Composition/indications sur les différents éléments

Le béton est un mélange de ciment, gravier, eau, év. d'adjuvants du béton (p. ex. produit fluidifiant, entraîneur d'air, régulateur de solidification), év. avec additifs (cendres volantes, pigments colorés, fibres d'acier ou synthétiques).

Nom	Ciment
Numéro CE	266-043-4
Numéro CAS	65997-15-1
Numéro d'enregistrement	exclu
Gamme de concentrations [% m]	1 - 70
Classification selon ordonnance (CE) N° 1272/2008	Danger, cat. 1 H315, H317, H318, H335
Classification selon RL 67/548/CEE	Xi, irritant R37/38, R41, R43

4. Mesures de premiers secours

Si un médecin est consulté, prière de lui remettre cette fiche des données de sécurité.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Un équipement de protection n'est pas nécessaire pour les secouristes. Ces personnes devraient cependant éviter les contacts avec des matériaux liés au ciment humide.

Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux, ce geste pouvant provoquer des dommages supplémentaires à la cornée. Si nécessaire, retirer les lentilles de contact et rincer abondamment l'œil durant 20 minutes au moins pour éliminer toutes les particules. Dans la mesure du possible, utiliser une solution de rinçage isotonique oculaire (0,9 % NaCl). Toujours consulter un médecin du travail ou un ophtalmologue.
Contact avec la peau	Éliminer le béton humide et rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements, chaussures, montres, etc. imprégnés. Les nettoyer soigneusement avant de les réutiliser. Consulter un médecin en cas de douleurs de la peau.
Avalement	Ne pas provoquer de vomissements. En cas de conscience, rincer abondamment la bouche et faire boire une grande quantité d'eau. Consulter le centre antipoison ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Yeux:	Le contact des yeux avec du béton humide peut provoquer des dommages persistants.
Peau:	Au contact répété avec du béton humide, un effet irritant sur la peau peut se produire et provoquer des dermatites ou autres lésions de l'épiderme.
Avalement:	Ne pas provoquer de vomissements. En cas de conscience, rincer abondamment la bouche et faire boire une grande quantité d'eau. Consulter le centre antipoison ou un médecin.
Environnement:	Faiblement dommageable pour l'eau en raison d'un pH élevé. Lors d'une utilisation courante, les matériaux liés au ciment ne sont pas dangereux pour l'environnement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Extinction	Le béton n'est pas inflammable.
Dangers particuliers liés au matériau ou à sa préparation	Le béton n'est ni explosif ni combustible ; il n'est pas non plus un comburant pour d'autres matériaux.
Indications pour la lutte contre l'incendie	Aucune mesure spéciale n'est requise.

6. Mesures à prendre lors d'un déversement accidentel

Mesures de protection individuelle, équipements de protection et mesures à appliquer en cas d'urgence	Porter un équipement de protection comme décrit sous le paragraphe 8. Suivre les directives pour une manipulation sûre, comme indiqué sous le paragraphe 7.
Mesures de protection de l'environnement	Éviter une entrée d'eau incontrôlée, un écoulement non contrôlé après une intrusion d'eau, éviter une évacuation par la canalisation ou un exutoire, avertir les autorités en cas de dérangement.
Méthodes et matériel pour la rétention et le nettoyage	Le béton répandu durcit après quelques heures et peut être entreposé ensuite dans une décharge de matières inertes selon prescription
Renvoi à d'autres paragraphes	Voir aussi les paragraphes 8, 10, 11, 12 et 13.

7. Manutention et stockage

Mesures de sécurité pour une manutention sûre	Prière de respecter les directives du paragraphe 8. Pour l'élimination du béton humide, prière de consulter le paragraphe 6.
Mesures de prévention des incendies	pas applicable

Mesures de protection de l'environnement	Aucune mesure particulière n'est à observer. Prière de respecter les recommandations du paragraphe 6.
Conditions pour un stockage sûr et tenant compte des intolérances	Le béton est livré humide, à l'état fluide, pour être utilisé immédiatement. Ne stocker et transporter le produit que dans des récipients (p. ex. bennes) prévus à cet effet.

8. Limitation et surveillance de l'exposition / équipements de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Pas applicable

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés

Lors de la manutention, des aides techniques sont à utiliser pour que la peau soit préservée des contacts.

Mesures de protection individuelle en général

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains ou éventuellement prendre une douche avant les pauses et après le travail pour éliminer toutes les particules de béton adhérentes. Éviter le frottement des yeux et de la peau. Après le travail avec des matériaux liés au ciment, les collaborateurs devraient se laver ou se doucher et appliquer une crème de protection. Nettoyer les vêtements, chaussures, montres, etc. avant une nouvelle utilisation.

Protection du visage/ des yeux

En cas de danger d'éclaboussures, porter les lunettes de protection fermées selon EN 166.

Protection de la peau

Porter des gants de protection imperméables à l'eau, antidérapants et résistant aux alcalis. Des gants en caoutchouc nitrile avec le signe CE p. ex. sont parfaitement adaptés. Observer la date de péremption. Des gants en cuir ne sont pas conseillés en raison de leur perméabilité à l'eau et peuvent libérer des particules de chromate. Porter des bottes et des vêtements à manches longues et se protéger la peau au moyen d'une crème adaptée.

Limitation et surveillance de l'exposition à l'environnement

Eau

Ne pas laisser du béton humide s'écouler dans les eaux souterraines ou les systèmes de canalisations des eaux usées. Une augmentation du pH peut avoir lieu par contact. Un pH supérieur à 9 peut entraîner des effets écotoxicologiques. Les eaux évacuées en surface ou dans les canalisations ne doivent pas en augmenter le pH. L'ordonnance sur le traitement et l'évacuation des eaux usées est à observer.

Sols

Aucune mesure de contrôle particulière n'est nécessaire.

9. Propriétés physiques et chimiques

(a) Aspect	Liquide à plastique. Gris, resp. blanc ou coloré	(k) Pression de vapeur	pas applicable
(b) Odeur	inodore	(l) Densité de vapeur	pas applicable
(c) Seuil olfactif	aucun	(m) Densité apparente	env. 2000 - 2500 kg/m ³ ;

(d) pH	Ciment (T = 20°C) dans eau 12-13,5	(n) Solubilité dans l'eau	Ciment (T = 20 °C): faible (0,1-1,5 g/l)
(e) Point de fusion:	> 1200 °C	(o) Coeff. De partage: n-octanol/eau	pas applicable
(f) Point d'ébullition	pas applicable	(p) Temp. d'auto-inflammation	pas applicable
(g) Point d'éclair	pas applicable	(q) Temp. de décomposition	pas applicable
(h) Vitesse d'évaporation	pas applicable	(r) Viscosité	pas applicable
(i) Inflammabilité	pas applicable	(s) Propriétés explosives	pas applicable
(j) Limites supérieure/inférieure d'inflammation ou d'explosion	pas applicable	(t) Propriétés oxydantes	pas applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Les matériaux liés au ciment subissent un durcissement hydraulique. Ce phénomène renforce la solidification et les bétons n'ont aucune réaction avec leur environnement. Les bétons durcis sont chimiquement stables dans des environnements dont le pH est égal ou supérieur à 5. Des valeurs de pH inférieures (attaque acide) peuvent entraîner à moyen ou à long terme la destruction de la structure du béton avec perte de fonction. Il n'y a cependant pas d'incidences sur la santé.
Stabilité chimique	Pas applicable
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune
Conditions à éviter	Infiltration d'eau excessive
Matériaux incompatibles	Les acides détruisent la structure du béton. Les métaux, tels que l'aluminium, le zinc ou le magnésium contribuent au dégagement d'hydrogène au contact du béton humide.
Produits de décomposition dangereux	Les matériaux de construction liés au ciment ne se décomposent pas en particules dangereuses.

11. Indications toxicologiques

Indications sur les effets toxicologiques	Effets sur la santé en raison d'une exposition Le contact avec du béton humide peut aggraver des maladies de la peau préexistantes.
--	---

12. Indications relatives à l'environnement

Toxicité	Si de grandes quantités de matériaux liés au ciment non durci entrent en contact avec l'eau, une augmentation du pH peut survenir et nuire à la vie aquatique.
Persistance et dégradabilité	pas applicable
Potentiel de bioaccumulation	pas applicable
Mobilité dans le sol	pas applicable

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB pas applicable

Autres effets dommageables pas applicable

13. Directives d'élimination

Processus de traitement des déchets Dans la mesure du possible, collecter et réutiliser les déchets de béton, Sinon les laisser durcir et les éliminer en tant que gravats.

14. Indications sur le transport

Les matériaux de construction liés au ciment ne sont pas soumis aux prescriptions internationales pour matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID). Aucune classification des matières dangereuses n'est donc requise.

Numéro ONU	pas applicable.
Désignation d'expédition ONU appropriée	pas applicable
Classe de danger pour le transport	pas applicable
Groupe d'emballage	pas applicable
Dangers environnementaux	pas applicable
Mesures de précaution particulières pour l'utilisateur	pas applicable
Transport en vrac selon annexe II de la convention MARPOL 73/78 et selon le code IBC	pas applicable.

15. Informations réglementaires

Prescriptions pour la sécurité, la santé et l'environnement / prescriptions légales spécifiques pour les matériaux et préparations Prescriptions sur la protection des eaux SR 814.201

Évaluation de la sécurité chimique Classe de toxicité /CH: libre

16. Autres indications

Les indications contenues dans cette fiche des données correspondent à nos connaissances actuelles. Les conditions de travail imposées à l'utilisateur échappent à notre contrôle. L'utilisateur est responsable pour le respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les indications contenues dans cette fiche des données définissent les exigences de sécurité pour la maintenance de nos produits. Elles ne constituent toutefois pas une garantie des propriétés du produit en tant que telles.

Conseils pour la formation En plus des programmes d'instruction destinés aux employés sur les thèmes de la santé, de la sécurité et de l'environnement, les entreprises doivent s'assurer que les personnes concernées comprennent bien les exigences de sécurité pour pouvoir les mettre en application.